

"La tactique européenne de la France révélée par un document" dans La Dernière Heure  
(9 février 1963)

**Légende:** Le 9 février 1963, le quotidien belge La Dernière Heure publie une note adressée le 29 août 1960 par Alain Peyrefitte, député gaulliste, à Michel Debré, Premier ministre français, sur la manière de négocier avec le Royaume-Uni dans le cadre de la candidature britannique aux Communautés européennes.

**Source:** La Dernière Heure. Le plus grand journal belge, le mieux renseigné. 09.02.1963. Bruxelles.

**Copyright:** (c) La Dernière Heure

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"la\\_tactique\\_europeenne\\_de\\_la\\_france\\_revelee\\_par\\_un\\_document"\\_dans\\_la\\_derniere\\_heure\\_9\\_fevrier\\_1963-fr-cbfc5807-e936-4c24-b08d-4497cb3f1803.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 15/09/2012

## La « tactique européenne » de la France révélée par un document

### Pourquoi la négociation avec la Grande-Bretagne a-t-elle échoué ?

*(De notre envoyé spécial)*

#### **III. – Troisième condition : ne pas donner l'impression de vouloir exclure les Anglais tout en adoptant leur formule.**

« L'opposition de nos partenaires est souvent inspirée par les Britanniques. Ces derniers n'ont cessé, depuis deux ans, de leur insinuer que si nous voulons construire l'Europe sans eux, c'est pour mieux dominer les nations continentales, réduites au rang de satellites. Ce mythe n'est pas le moins dangereux parmi ceux qui empoisonnent la négociation.

Certes, aucune construction européenne solide ne peut être actuellement entreprise de concert avec la Grande-Bretagne. Mais il reste à surmonter un paradoxe. L'Europe que nous voulons construire ne ressemble-t-elle pas comme une sœur (en tout cas aux yeux de l'opinion) à celle que l'Angleterre ne cesse de préconiser depuis 1948 ? Comment se servir de la formule intergouvernementale, qui a toujours eu la préférence des Britanniques, pour précisément les écarter ? Au moins faudrait-il, puisque nous ne voulons pas d'eux dans un premier stade, proposer une formule suffisamment audacieuse pour qu'ils se récuserent eux-mêmes. Prendre la responsabilité de leur exclusion serait nous brouiller non seulement avec eux, mais avec l'Allemagne – de plus en plus tentée, à l'exemple de M. Erhard et de la S.P.D. par le tête-à-tête Bonn-Londres, et encouragés dans cette tendance à proportion même de nos efforts pour la contrarier ; avec l'Italie, où la Grande-Bretagne déploie une activité diplomatique intense, et sur la fermeté de laquelle nous aurions peut-être tort de compter ; avec la Belgique et les Pays-Bas, dont les préoccupations sont essentiellement mercantiles, et qui également comptent sur la Grande-Bretagne pour faire contrepoids à une France dont le leadership de plus en plus manifeste n'est pas sans les inquiéter ; et aussi avec les Etats-Unis, à qui les Britanniques auront beau jeu de montrer que notre tentative est inspirée par le souci de créer une troisième force et de faire éclater l'O.T.A.N.

Il est de bonne guerre de rappeler à nos partenaires que chaque progrès de la construction des Six pousse la Grande-Bretagne dans la voie de l'association avec le Continent. Chaque pas en avant auquel on renonce, l'engage au contraire à ne rien faire. Sans Marché commun, la Grande-Bretagne n'eût jamais songé à faire une zone de libre-échange. Les premiers succès de la C.E.E. l'incitent à trouver coûte que coûte un système d'association. Ayant d'abord cherché à faire obstacle aux projets de consultations politiques à Six, la Grande-Bretagne a demandé à être admise au bénéfice de ces consultations, dans le cadre de l'U.E.O., quand les questions débattues la concerneraient. Après avoir tout fait pour faire échouer une confédération, elle se hâterait de demander, sinon à être admise, du moins à y être associée.

Mais l'Angleterre est encore fort loin d'être prête à se laisser absorber dans une organisation continentale. En conséquence, nous devrions pouvoir présenter une question pragmatique du même ordre que celle que nous avons fait jusqu'ici prévaloir sur le plan économique ; voulant depuis deux ans éviter à la fois la division de l'Europe et la dissolution du Marché commun, nous y avons en fait réussi. Dans l'immédiat, il semble souhaitable de proposer à la Grande-Bretagne une simple association aux organismes à créer ; à plus long terme, laissons-lui la porte ouverte, pour le jour où elle se sentirait prête à accepter les servitudes d'une confédération.

Faisons ressortir d'autre part qu'un traité confédéral offre beaucoup plus de possibilités d'élargissement ultérieur qu'un traité d'intégration. Les traités de Paris et de Rome ont été négociés entre certains partenaires, en tenant compte de leurs problèmes particuliers, et fixent l'avenir de leurs relations avec d'innombrables prescriptions de détail. Si d'autres pays avaient été parties à la négociation, l'équilibre des traités eût été tout différent. Au contraire, un traité confédéral, se contentant d'élaborer de grandes lignes et d'établir des institutions souples, pourrait s'ouvrir à tout instant à de nouveaux partenaires, selon des modalités simples (par exemple, accord unanime des participants, et référendum dans le pays candidat).

Il s'agit, en somme, d'acculer les Britanniques à l'alternative, de se joindre à l'union des Six sans restriction, ou bien de demeurer en marge, mais sans pouvoir désormais se plaindre d'en être tenus à l'écart.

Et, comme il est probable, ils persistent à bouder, du moins la démonstration aura-t-elle été faite que la responsabilité de cette exclusion leur incombe. Ainsi ferions-nous ressortir qu'ils sont inspirés par un mobile qu'ils n'avouent pas : la crainte qu'une confédération européenne n'établisse avec les U.S.A. un dialogue où la Grande-Bretagne ne pourrait plus prétendre au rôle privilégié d'intermédiaire qu'elle s'efforce de jouer. Nous aurions fait la preuve de cette volonté d'accord : la Grande-Bretagne aurait démontré qu'elle préfère, à la coopération européenne, la fidélité à des traditions insulaires ou anglo-saxonnes pourtant désuètes. La situation serait ainsi renversée. »

#### **IV. – Quatrième condition : ne pas faire des propositions trop limitées**

« La confédération projetée ne devrait pas se réduire à un simple concert européen, qui ne différerait guère des alliances traditionnelles, ni même du Pacte atlantique : ses membres faisant partie aussi de la communauté atlantique, n'auraient pas alors raison particulière de se réunir à part des autres, puisque leur politique d'ensemble serait définie par l'O.T.A.N. On risque de nous reprocher de vouloir fonder un club international de plus, formule dont l'expérience du Conseil des ministres de l'U.E.O., et du Comité des ministres du Conseil de l'Europe a démontré la vanité. Il est essentiel que nos projets apparaissent comme suffisamment novateurs, pour rompre avec les pratiques de la tradition intergouvernementale.

L'initiative européenne de la France a besoin d'être montrée sous un jour généreux. Il ne faut pas craindre d'y voir une approche, plus réaliste que celle de l'intégration, vers de lointains Etats-Unis d'Europe.

Réunions des chefs de gouvernement, comité diplomatique, économique, culturel et de défense, secrétariat permanent devraient être présentés comme la première étape d'un système progressif.

Au cours d'une deuxième étape, les réunions de présidents de gouvernements pourraient être plus fréquentes, les décisions y étant prises à une majorité pondérée et qualifiée. Cette perspective, même si elle doit être lointaine et conditionnelle, est essentielle pour montrer l'importance novatrice de notre initiative.

En effet, après la transformation du pacte intergouvernemental en une charte confédérale, on entrerait dans la phase définitive et irrévocable où les décisions seraient prises à une majorité pondérée mais simple.

S'il était, d'autre part, convenu que le passage d'une étape à l'autre requiert l'unanimité des gouvernements membres, les Etats les plus timorés seraient rassurés. Mais nous aurions eu le bénéfice moral d'avoir lancé un dynamisme unificateur.

Il n'y aura pas de progrès notable dans la construction européenne si l'on ne provoque pas un choc psychologique ; et rien, dans ce qui est connu des propositions françaises, ne paraît en mesure de le provoquer. Le secret prolongé des négociations, en outre, ne nous est pas nécessairement favorable ; il signifie que nous imposons silence à nous-mêmes et non à nos adversaires : nous nous interdisons, en somme, de leur répondre. Il est de toute façon probable que, dans un délai assez rapide, la négociation se transposera sur le plan de l'opinion. Cette évolution, déjà entamée depuis un mois, est, à la longue, inévitable. Pourquoi la craindre, si nous savons mettre l'opinion de notre côté ? Le succès de l'initiative française peut dépendre de la réaction du public. L'évocation d'un secrétariat politique ou de comités techniques ne parle pas aux masses. « Est-ce donc là, dira l'Européen moyen, cette relance dont on parle tant ? Quelle montagne pour accoucher d'une souris ! »

Derrière un rideau verbal – incessantes professions de foi en faveur de l'intégration européenne, reproches adressés à la France pour sa réserve devant cette même intégration – nos partenaires poursuivent en toute quiétude leurs objectifs nationaux. Ce n'est pas en restant passifs et silencieux que nous retournerons une situation qui, en vérité, affaiblit le gouvernement tant au plan de l'opposition intérieure, qu'au plan européen et au plan international. L'échec de la proposition française d'un secrétariat politique était difficilement évitable sans un grand luxe de moyens de « public relations ». Pour lutter à armes égales dans la guerre des

mythes, qui sévit en matière européenne au moins autant qu'ailleurs, il faut des idées-forces, interprétant les désirs inconscients de la foule, et, au besoin, les modifiant ou les créant.

C'est peut-être en portant le débat devant les peuples européens que la France surmontera la méfiance des chancelleries ; deux thèses, propices à une exploitation « mythique » paraissent en mesure de passer la rampe, s'ils sont présentés de manière frappante : la confédération et le référendum.

La confédération constitue une approche vers les futurs Etats-Unis d'Europe, suffisamment rassurante pour être réaliste, puisqu'elle laisse intacte l'autonomie de chaque Etat membre, confie aux gouvernements le soin de décider de chaque nouvelle étape vers l'Europe unie, concilie l'idéal européen et la sauvegarde des patries ; mais suffisamment constructive – puisqu'elle organise une coopération permanente et consacre une solidarité de fait – pour avoir des chances de rallier les bonnes volontés, dans la perspective d'une Union européenne, qui pourrait rivaliser avec l'Union Soviétique et l'Union américaine dans la course à la première puissance mondiale.

Le « référendum solennel » des Européens libres donnerait un spectaculaire départ à la construction de cette confédération. Par des chiffres irréfutables, les peuples européens se prouveraient à eux-mêmes la puissance de leur volonté d'union, et prouveraient au monde que leur union est une réalité démocratique. Les peuples européens seraient ainsi entraînés vers une communauté politique que tous auraient choisie et qui serait pratiquement indissoluble.

Le référendum constituerait en outre, en face des nations captives, un atout dans la guerre psychologique. La France et l'Europe reprendraient à leur compte les idées explosives de 1789. Parlant le langage même de la Charte des Nations-Unies, mettant la conscience internationale de leur côté, elles donneraient au monde libre l'arme redoutable du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En attendant, comment nos partenaires, qui nous reprochent de boudier les élections européennes, pourraient-ils refuser la procédure du référendum, plus apte à exprimer clairement la volonté d'union des peuples européens ? »

## Conclusions

« N'avons pas l'air, soit de porter atteinte à ce qui existe, soit ce qui allait exister ; soit de vouloir faire l'Europe à l'anglaise, sans les Anglais ; soit de construire trop peu. Commettre l'une de ces erreurs psychologiques compromettrait fort le succès de la négociation entamée, en commettre plusieurs, ou les commettre toutes, serait à coup sûr, non seulement échouer l'entreprise, mais porter atteinte à la France dans l'opinion internationale, la responsabilité de cet échec. Ces quatre conditions pourraient se réunir en une seule : ne jamais être négatif.

Ce qui ne veut pas dire, ni que nous ne nous arrangerons pas pour que la nouvelle construction ôte à l'ancienne ce qu'elle peut avoir de nocif ; ni que nous ne profiterons pas des innovations proposées par les communautés pour présenter des conditions qui nous les rendront acceptables ; ou en feront le couronnement de nos propres projets ; ni que nous ne montrerons pas ces derniers sous un jour assez audacieux pour que les Anglais, mis au pied du mur, soient conduits à s'en exclure eux-mêmes ; et assez spectaculaires pour que l'opinion européenne y voie une séduisante « relance ». Mettons-nous ainsi en position de démasquer les hypocrisies, au lieu de nous laisser accabler par elles. Cessons de prêter le flanc aux procès d'intention, en faisant ressortir la pureté et le réalisme des nôtres.

Il est possible que nous n'arriverons point à convaincre nos interlocuteurs. Pour le cas où nous nous apercevions que cette hypothèse est sur le point de se réaliser et que nos projets risquent de se trouver réduits jusqu'à l'insignifiance, nous devrions, dès à présent, envisager la possibilité de porter le débat sur le plan des opinions publiques européennes et d'y plaider notre dossier. Dans les moments difficiles que notre pays a traversés depuis quelques années, le général de Gaulle a souvent fait appel, par delà les dirigeants politiques et les élites sociales, oublieux de leurs responsabilités, aux ressources profondes du peuple français. Le Chef de l'Etat pourrait, de la même manière, en appeler à l'opinion des peuples européens pour qu'ils exercent sur leurs dirigeants une pression, seule sans doute capable de triompher des ambitions, des intérêts, des complexes et des hypocrisies qui, à l'heure actuelle, se conjuguent pour dresser une barrière

devant l'initiative française.

Il ne suffirait pas d'une brève déclaration au cours d'une conférence de presse ; des prises de position impressionnantes, de préférence à l'occasion de voyages à l'étranger, seraient seules de nature à retourner les données du problème. Une randonnée en République fédérale, comparable à celle que le général de Gaulle a effectuée aux Etats-Unis, multiplierait les chances actuellement faibles de la négociation. L'Allemagne, qui a gardé le culte des héros, semble prête à s'enthousiasmer pour un soldat venu prêcher la réconciliation franco-allemande, en même temps que pour un chef qui refuse de consacrer le « déclin de l'Occident ». Un voyage pourrait, bien préparé, y connaître un triomphe. Pourquoi laisser au président Eisenhower ou à N. Khrouchtchev le monopole des tournées publicitaires dans les deux Allemagnes et les deux Berlin ? « L'imposante confédération » dans le « respect des patries », offerte à Munich devant une population bavaroise restée encore particulariste, éclipserait vite dans l'auditoire l'intégration supranationale. Un « référendum solennel » et le droit des peuples européens à l'autodétermination, proposés à Berlin-Ouest devant une population excitée et en face d'une population asservie, connaîtrait un intense retentissement.

Ces thèmes cesseraient d'être des formules creuses, alimentant des querelles d'école, pour devenir des idées-chocs, créatrices de mythes auxquels les cercles dirigeants pourraient difficilement résister. »

Charles VAN DEN EYNDE